



COMMUNE DE LANVEOC – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6

Du 18 décembre 2025 – DELIBERATION N° 3

Approbation des conventions assistances aux communes en lien avec la Convention Territoriale Globale

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence Christine LASTENNET, Maire.

Etaient présents : Mme Edith ALISIER, Manuel FERNANDES, Mme Christelle GAOUYER, M. Laurent GUILLON, M. Sylvain HASCOËT, M. Jean-Jacques HILLION, M. Richard KLEIN, Mme Christine LASTENNET, Mme Guylaine LECESNE, Mme Danièle LE GUERRANNIC, Mme Martine LODE, M. Raymond SAGET

Absent ayant donné pouvoir : M. Marc JOSEPH-TEYSSIER ayant donné pouvoir à Monsieur Richard KLEIN

Absents excusés : M. Erwan ANDRIEUX, Mme Patricia GESLAND, Mme Stéphanie GILLARD, Mme Diane GRIFFO, Mme Sophie RAZET, Mme Célia SCHMIDT

Le secrétariat a été assuré par : M. Jean-Jacques HILLION

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes a pour objet, après conventionnement, d'assister les Communes qui en font la demande dans certains domaines.

Les 10 communes se sont engagées à développer un projet social de territoire de manière concertée, pour répondre de manière cohérente aux besoins des habitants.

Les communes et la CCPCAM ont délibéré pour la signature d'une Convention Territoriale Globale(CTG) avec la Caisse d'allocations familiales du Finistère. Pour mener à bien les projets, elles sollicitent l'assistance de la Communauté de Communes.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention « Assistance aux communes/Chargés de coopération CTG », une convention « Assistance aux communes/Animation RPE », et une convention « Assistance aux communes/Dispositif d'aide à la formation BAFA ».

Vu la présentation de Madame le Maire,
Vu les projets de conventions joints,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE les conventions Assistance aux communes concernant :

- Chargés de coopération CTG
- Animation RPE
- Dispositif d'aide à la formation BAFA

PRECISE que les conventions sont conclues conclue à partir du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029

AUTORISE Madame le Maire à signer les trois conventions pré-citées ainsi que et tout avenant ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance, Jean-Jacques HILLION.	Le Maire, Christine LASTENNET
---	--------------------------------------

